



DV PAYS DE BOVR-
GOIGNE ET PLACES
y comprises.



Es Bourguignōs sot
descendus des anci
es Gaulois, & iceux
(du temps que Druse
& les Tiberes enfās
adoptis d'Auguste Cesar dom
rent la Germanie) se tenoient
en la Campagne par cartiers,
s'estans multipliez en nombre
fort grand & populeux, & ayans
basti plusieurs hameaux le long
des limites , lesquels ils apel
loint Bourgs , à cause de quoy
ces peuples sont dict Bourgui
gnons. Il y a d'autres opinions
mais trop longues à deduire, &
comme ils furent chassez de
leurs sieges, & cōme long temps
apres

508 DESCRIPTION

apres ils se r'habituerēt; & en fin
se feirent Chrestiens, en l'an 434.
Surquoy on pourra voir les An-
nales & Histoires de France.

FONDATION DE LA VILLE
de Dijon.

LA ville de Dijon n'estoit an-
ciennement qu'un chasteau
du temps que S. Benigue l. A-
postre des Dijonnois vint en ce
païs; qui fut l'an de nostre salut
mil sept cents. Et est de la fon-
dation des anciens Gaulois, qui
lui donnerent ce nom de Dijon
ou Diuion (au rapport de quel-
ques vns) du mot *Dii*, ou *Dii*, à
cause qu'en ce lieu y auoit au-
tresfois plusieurs temples des
Dieux.

Ceste ville fut accreue par
l'Empereur Aurelian, & est situee
pres

De la France
principalement
nous avons de la
Bretagne,
et plus à Mar
quelle croient
ins de la Gaule
sorte d'asie
artifice, à ca
vers & fortifi
ées, pour s
tels aduers
de quelques
teurs les E
Le cha
udis armé
& fortifiés
ayans tre
& quinze
Le cha
ent furre
viesme
lement d
Sainct B
mleur des

presque sur les frontieres & derniers limites de France, en vne belle campagne, qui se continue iusques à Marseille, & sur laquelle croissent les meilleurs vins de la Gaule. Et est ceste ville forte d'assiete, & plus encor d'artifice, à cause des grands bouleuers & fortifications qu'on ya faites, pour seruir de repars contre les aduersaires des Rois de France: desquels sont tresloyaux seruiteurs les Dijonnois.

Le chasteau de Dijon estoit iadis armé de trente trois tours, & fortifié de belles murailles, ayans trente pieds de hauteur, & quinze de largeur.

Le chasteau qu'on y void à present fut rebasti par le Roy Louys vnziesme, s'estant emparé legitiment du Duché.

Saint Benigue fut le premier pasteur des Dijonnois, lequel son

souffrit martire soubs l'Empe-
reur Seuere, l'an de nostre salut
mil sept cents. Long temps ap-
res la mort de ce bon Evesque,
fut trouué son corps par S. Gre-
goire, lequel y bastit vne Eglise &
Monastere.

Il y a plusieurs Eglises à Dijon,
jusques au nombre de seize.

La sainte Chapelle y fut fon-
dee par le bon Duc de Bourgoi-
gne Philippe, lequel y maect la s.
Hostie, que le Pape Eugene luy
enuoya l'an mil quatre cents tre-
te. Ce mesme Duc institua le Par-
lement en ce lieu, & y fonda le
Conuert des Chartreux, où il gist:
avec plusieurs autres Ducs rele-
uez en marbre.

En l'Eglise S. Benigue est en-
terré vn Roy de Polloigne, qui
estant Moine, fut tiré de son Ab-
baye, pour estre fait Roy, &
voulut apres sa mort y estre por-
té

*chose
noz
ble
d'un
Roy*

porté & inhumé. Il s'apelloit Bosdelaus; son epitaphe y est. Il mourut en l'an mil trois cents quatre vingts vn.

Les edifices signalez de Diion sont la maison du Roy, (où est vne forte & haute tour presque ruinee) la maison de la chambre des Comtes, qui est le logis des Estats, & l'hostel de ville. Apres sont les maisons des Seigneurs s'y tenans du temps des Ducs de Bourgoigne, comme sont les logis d'Orenge, le Vergi, Ruffé, Conches, Saux, Luz, & celui du Mareschal de Tauennes, Ventoux, Senecy, le logis du Marquis de Rotelin, & du Seigneur de Pleuuot. Puis y sont les maisons de Cistaux, Cleruaux, Aubérine, Morimond, Oigny, & autres.

Les Estats de Bourgoigne se tiennēt de trois ans en trois ans
à Di-

à Dijon, où il y a Parlement depuis que le Duché est vni à la couronne.

Au Parlement de Dijon ressortissent les Bailliages de Dijon, Autun, Châlon, Auxois, & la Montaigne.

Le Bailli de Dijon a soubs luy quatre sieges, scauoir Beaulnes, Nuits, Auxonne, & S.Ieande l'Orne. En outre ceste Iustice est encor le siege & chambre des Côtes, le Bailliage, la Gruerie, la Mônoye, & le Gouuerneur de la Chancellerie.

La ville est gouuernee pour le faict particulier par vn magistrat Politique, apellé Vicomte Maieur de la ville & est annuel & electif, par la pluralité des voix: & se faict l'eslection trois iours deuant la S.Jean.

Le Maire de Bourgoigne est apellé Vicomte, à cause que la

vile

DE LA FRANCE. 513

ville à iadis achepté le Vicôté, &
est perpetuel chef du tiers estat
de tout le païs de Bourgoigne.

C'est à la requeste du Maire de
Dijon que les Rois entrans en
ceste ville, iurent en l'Eglise S. Be-
nigne de conseruer & confirmer
les priuileges inuiolables de la
dicté ville: & reciprocquement
iceluy Maire iure au Roy fidelité
& secours, pour & au nom de
tout le païs: en signe de quoy ce
Maieur ou Maire, lie vne bande-
role ou ceinture de tafetas blanc
à la bride du cheual du Roy, & le
conduict iusques à la saincte Cha-
pelle, estant accompagné de 21.
Escheuins.

A Dijon y auoit iadis vne
jurisdiction qu'on nommoit la
Chrestienté, à laquelle rele-
uoient tous les sieges du païs;
en memoire que la foy Euange-
lique auoit premierement esté
an-

annoncée en ce lieu. Le chef de l'Eglise parochiale de S. Jean se nommoit encor Doyen de la Chrestienté.

*Pri-
vile-
ge
des
Di-
ion-
noys.* Les Diionnois ont priuilege de tenir fief, sans payer finance ou indamnité quelconque , & l'estrangeur y peut habiter sans droict d'Aubenage.

Tout aupres de Diion est la merueilleuse forteresse de Talaït, situee sur vn costau; & sur vn autre costau est le chasteau & village de Fontaines; d'ou estoit natif ce grand Docteur S. Bernard, chef de l'ordre de Cleruaux yssu d'ancienne & noble race.

FONDATION DE LA VILLE de Beaulne & autres.

LA ville de Beaune n'estoit iadis qu'un simple chasteau; mais l'Empereur Aurelian le feit

feit accroistre & embellir, comme il auoit fait Diion.

Beaulne (suiuant l'opinion de quelques vns) est ainsi nommee pour sa beaute, & fertilité, estant presque situee au milieu du païs, & pres d'une montaigne, en une belle plaine: ayant le terre ir gras & fertil, & principalement en bons vins, & des plus exquis de France.

Ceste ville est voisine d'un lac, fortifiee de bonnes murailles & fossez, & presque imprénable , ayant un fort chasteau, que le Roy Louys 12. y feit bastir, aux quatre coings principaux de ceste place, y a quatre bouleuers, d'un artifice admirable & effroyable: pour ceux qui la voudroient assieger.

En ceste ville y a un Hospital, qui ressent plustost un chasteau Royal que le logis des pauures,

Z

lequel fut fondé par Rauin, Châtier de Philippes. 3. du nom, Duc de Bourgoigne.

Le Monastere des Chartreux de Beaulne fut fondé par le Duc Eude, l'an de nostre salut 1332.

Au terroir de Beaulne est le fameux Monastere de Cistaux (ainsi apellé à cause de l'abondance des cisternes) fondé par Duc l'an 1098. Lequel Monastere est chef de 180 autres Monasteres de Religieux, & de presque autant de Vierges ou Nônes voilees, pour le service de Dieu.

Non loin de Diion est la ville de Nuits, où il y a Bailliage; laquelle est de la fondatiō des Nuitons, peuples descendus d'Allemaigne, avec les Bourguigōs, s'estans domiciliez en la Gaule.

DE

DE LA FRANCE. 517

DE LA VILLE D'AV-
THVN.

C Este ville est de tres grande
Antiquité, fōdee par Samo-
thes 1. Roy des Gaules, ainsi que
tiennent quelques vns. Elle s'a-
pelloit anciennement Bibracté,
puis fut nommee Hedus à cause
des Heduens, peuples fort re-
nommez par Cesar. Et est situee
au pied des monts de Senis, sur
le fleuue Arroux: & est fort vague
& esparse, sans edifices, sinō vers
le chasteau, où est l'Eglise cathe-
drale dedicee au nō de S. Lazare,
en laquelle ont presidé plusieurs
dignes Evesques, desquels le pre-
mier fut S. Amateur, du temps de
l'Empereur Aurelian.

Aupres de ce lieu est le fort
nommé Marchault, qui estoit

DESCRIPTION
le champ de Mars , plus bas que
le chasteau,iadis en latin *Campus
Martius.*

Aupres l'Eglise cathedrale, est aussi vne Eglise collegiale, dediee à la Vierge; & est de la fondation de Raulin Chancelier de Bourgoigne. Il y a aussi vne Eglise pour les Mendians & deux Monasteres, l'un au nom de s. Symphorian, fondé par Euphronie Evesque d'Authun.

En outre est le Monastere & Abbaye de S. Martin, de l'ordre des s. Benoist, de la fondation de la Royne Brunehaut.

Le Bailliage d'Authū est vn des principaux du ressort du parlement de Dijon. Soubs lequel Bailliage neāt moins ressortissēt ceux du Mont Cenis, Bourbon, Lancy, & Semur en Brionnois.

Pour la police de la ville il y a vn Maire avec les Escheuins, qui

iadis iugeoint des causes Ciuiles
& Criminelles.

A Authun y auoit ancienne-
ment vne assemblée iudiciaire
de Druydes; le lieu s'appelle encor
Mont Drud.

Il y auoit aussi vn Capitole en
ceste ville, & plusieurs temples
des Dieux. Comme aussi le lieu
de Genestoye, se deuroit nom-
mer selon nostre langue Ianite; &
par ce qu'il y auoit vn temple de
dié à *Ianus*, & aux autres Dieux.

Non loin d'Authun estoit
aussi un lieu nommé Mons Louis, ^{Mons}
d'autant que Iupiter y estoit a- ^{de Iu-}
 doré, on l'appelle maintenant ^{piter.}
Mont-leu.